

## COMMUNIQUE DE PRESSE (Brest le 14/11/2011)

Les 22, 23 et 24 novembre 2011, 250 experts engagés dans l'étude de la dynamique de la biodiversité marine et de ses usages se réuniront au Muséum national d'Histoire naturelle (Paris) pour un colloque scientifique intitulé « contribution des aires marines protégées à la gestion écosystémique des milieux et de leurs usages : quelle stratégie scientifique ? ».

Organisé par l'Agence des aires marines protégées, en partenariat avec le CNRS, l'Ifremer, l'IRD, le Muséum national d'Histoire naturelle, l'Université Pierre et Marie Curie, ce colloque s'attachera à répondre aux questions soulevées par la mise en place d'un réseau cohérent d'aires marines protégées, nécessaire pour atteindre ou maintenir un « bon état écologique » dans les eaux marines de l'Union européenne à l'horizon 2020.

### Au programme :

#### > Trois sessions thématiques :

Session A : Etat et fonctionnement des écosystèmes, réseaux, connectivité

Session B : Interactions entre milieu naturel et activités humaines : services rendus, pressions subies, politiques de régulation,

Session C : Stratégies d'observation, de suivi, outils d'évaluation

#### > Des interventions d'experts internationaux :

- Louis W. BOTSFORD, professeur au *Department of Wildlife, Fish and Conservation Biology*, Université de Californie, États-Unis

- Henri WEIMERSKIRCH, directeur de recherche au CNRS, Centre d'études biologiques de Chizé, France

- Linwood PENDLETON, conseiller à la NOAA, directeur du programme *Ocean and Coastal Policy* au sein du *Nicholas Institute* de l'université de Duke en Caroline du nord, États-Unis

- Jean BONCOEUR, professeur en sciences économiques à l'Université de Bretagne occidentale, directeur de l'unité de recherche Amure, France

- Jennifer CASELLE, biologiste, chercheuse au *Marine Science Institute*, à Santa Barbara, Université de Californie, États-Unis

- Dominique PELLETIER, chercheuse à l'Ifremer, France

#### > Une exposition de posters présentés par leurs auteurs

> Un cocktail dinatoire organisé dans la Grande Galerie de l'Évolution du Muséum au cours duquel vous pourrez rencontrer et interviewer l'ensemble des

intervenants et des participants

**Vous pouvez dès à présent consulter le programme détaillé et vous inscrire sur le site internet du colloque. La participation au déjeuner et au cocktail dinatoire est gratuite pour les journalistes.**

[www.colloque-scientifique-amp.fr](http://www.colloque-scientifique-amp.fr)

**Contact presse : Agence des aires marines protégées**

Agnès Poiret: 02 98 33 92 58 / 06 79 04 47 07 / [agnes.poiret@aires-marines.fr](mailto:agnes.poiret@aires-marines.fr)

Laure Lebon : 02 98 33 87 24 / 06 87 91 03 95 / [laure.lebon@aires-marines.fr](mailto:laure.lebon@aires-marines.fr)

**A propos de l'Agence des aires marines protégées :**

*Créée par l'article 18 de la Loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, l'Agence des aires marines protégées est un établissement public à caractère administratif, sous tutelle du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable des transports et du logement*

**Elle a pour fonctions principales:**

- l'appui aux politiques publiques pour la création d'aires marines protégées,
- l'animation du réseau des aires marines protégées,
- l'allocation de moyens aux Parcs naturels marins,
- la participation à la mise en place de Natura 2000 en mer,
- le renforcement du potentiel français dans les négociations internationales sur la mer.

**La loi française reconnaît 15 catégories officielles d'aires marines protégées**

- les parcs naturels marins,
- les parties maritimes du domaine du Conservatoire du littoral,
- les parcs nationaux ayant des parties maritimes,
- les réserves naturelles ayant des parties maritimes,
- les arrêtés de protection de biotope ayant des parties maritimes,
- les sites Natura 2000 en mer,
- Sites Ramsar,
- Sites du patrimoine mondial de l'UNESCO,
- Réserves Man and biosphère,
- Sites convention OSPAR,
- Sites convention de Barcelone,
- Sites convention de Nairobi,
- Sites convention de Carthagène,
- Sites CAMLR (Antarctique),
- Réserves nationales de chasse et faune sauvages.